

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT VINGT-CINQUIÈME (525^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 20 FÉVRIER 2024, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS ET EN VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13205

Renouvellement de l'accréditation du Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS)

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** l'article 1.59 de la convention collective conclue le 29 mai 2020 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** le Règlement relatif à la recherche et à la création;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** la résolution CAD-6573 du Conseil d'administration relative à la création du Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS);
- ATTENDU** la résolution RADSHS 24 11 2023 – Annexe 8.5 de l'assemblée départementale des sciences humaines et sociales relative au renouvellement de l'accréditation du laboratoire de recherche LERARS : Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique;
- ATTENDU** la résolution CERC-8863 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative au renouvellement de l'accréditation du Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS);
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats;

Sur proposition de Mohamed Bouazara, appuyée par Patrick Giroux, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** renouveler l'accréditation du Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS) pour une période de trois (3) ans, à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027, tel que présenté au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante;
- 2- **DE** nommer le professeur Jacques Cherblanc à titre de responsable du Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie rituelle et symbolique (LERARS), pour un mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2027.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (22/02/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Nathalie Gagnon

Saguenay, le 21 février 2024